

» A lire demain

PAYERNE Blaise Baumann, pilote de ligne et futur responsable de l'exploitation civile de l'Aéropôle, fait le point sur les étapes de ce parc technologique tant attendu.

INFOS EXPRESS

Pétition déposée



GRAND CONSEIL Le village de Method est fermement opposé à l'implantation d'une décharge contrôlée bioactive à quelques centaines de mètres des premières maisons du village. Via l'Association de protection de Method et des Côtes-de-l'Orbe, il l'a fait savoir hier au Grand Conseil. Une délégation de 25 personnes – parmi lesquelles figuraient trois municipaux – s'est rendue sur les marches du Palais de Rumine, hier en début d'après-midi (photo Vanessa Cardoso). A 13 h 30, le président de l'association, Franck Neveu (au centre), a remis au premier citoyen vaudois, Jacques Perrin (à dr.), une pétition signée entre début avril et fin septembre par 6592 personnes opposées à ce projet soutenu par le canton. «Nous devrions être reçus en janvier pour défendre nos intérêts devant la commission des pétitions du parlement vaudois», souligne Franck Neveu. **F. RA.**

Un pont à rétrécir

MATHOD L'organe délibérant a accepté, lundi soir, le principe de rétrécissement du pont sur le Mujon, situé à la sortie de la localité en direction d'Orbe. Ce projet, devisé à 98 000 francs, est la première étape d'un concept plus large qui doit permettre de ralentir le trafic en traversée de localité. «Une fois les travaux réalisés, le pont sera en sens unique alterné, avec priorité aux véhicules qui sortent du village», précise la syndique Cinzia Galli Ratano. **F. RA.**

Impôt inchangé

MATHOD Le taux d'imposition de Method reste fixé à 78% de l'impôt cantonal de base, conformément au désir de la Municipalité et malgré une proposition d'augmentation à 83% formulée par un membre du Conseil. Par ailleurs, le budget 2009 prévoit un exercice difficile, puisqu'il se clôturerait sur une perte de 210 000 francs, «grandement imputable à la facture sociale» selon la syndique Cinzia Galli Ratano. **F. RA.**

Bénéfice projeté

BAULMES Les conseillers communaux ont appris par leur syndic que le budget 2009 serait équilibré. Ce dernier, proche de celui de 2009, prévoit en effet un bénéfice de 10 700 francs, pour un total de recettes de 4,214 millions. Par ailleurs, les élus ont accepté que le taux d'imposition soit maintenu à 78% de l'impôt cantonal de base. **J. RN.**

Donneloye dit un non sec à la piste de motocross

VOTE

Les citoyens ont enterré, lundi, le projet de terrain d'entraînement en contrebas du village. Plus de 140 personnes étaient présentes à la séance du Conseil général contre une soixantaine habituellement.

CÉLINE CHARBON

Le ballet des motos de cross sur la piste de Champs-Robert, les habitants de Donneloye ne le verront plus qu'en rêve, ou en cauchemar. Le Conseil général a refusé lundi soir, par 87 voix contre 57, de légaliser une piste de motocross dans le vallon de la Menthue. La décision met un terme à des mois de lutte entre partisans de la piste, utilisée sans base légale de 2000 à 2004, et opposants en colère contre les nuisances liées à son exploitation (24 heures du 23 octobre). Découragés, les promoteurs du projet jettent l'éponge. Ils continueront à s'entraîner sur d'autres terrains, le plus souvent à l'étranger.

Le couperet est tombé à 23 h 15, après un débat nourri de 25 interventions. Trois heures plus tôt, 145 personnes s'agglutinaient devant l'entrée de la salle de gym. Une affluence jamais atteinte dans la commune, plus



«Nous sauvons les seuls atouts de notre commune: la nature et la tranquillité»

FRANÇOISE LUGON, OPPOSANTE À LA PISTE

habituelle à voir une soixantaine de conseillers assister aux délibérations. «Ce soir, on va asseoir 78 personnes», a lancé Jean-Michel Pache, président du Conseil général, en ouverture de séance. «Quand on a vu tout ce monde, on a senti que ça n'allait pas passer», avouent les pilotes.

En deux heures de débats, les opposants au projet ont été largement plus nombreux que ses partisans à s'exprimer. Ils ont le plus souvent dénoncé le bruit des motos, les faiblesses admi-

nistratives du dossier ou les dommages causés à la nature. «Sauvons les seuls atouts de notre commune: la nature et la tranquillité», a déclaré Françoise Lugon, dans un rapport minoritaire de la commission d'étude.

«La campagne vit»

«Les citoyens qui viennent chercher le calme ici oublient que la campagne vit», a rétorqué Grégory Pache, promoteur du projet. Comme lui, les personnes favorables au circuit ont prôné



«Je suis déçu, dégoûté, mais il y a eu tellement de coups bas que je suis content que ce soit fini»

GRÉGORY PACHE, PROMOTEUR DU PROJET

la tolérance. En vain. Avec le refus du plan partiel d'affectation, le terrain ne devra désormais plus servir ni aux épreuves ni aux entraînements de motocross. «Mais nous comptons bien organiser une ou deux courses par année à Donneloye, mais sur un autre terrain, grâce à des autorisations spéciales», se consolent les pilotes. Quant à la parcelle de Champs-Robert, «elle pourra tout au plus accueillir un troupeau de moutons», a ironisé un conseiller. ■

«Du temps pour que les esprits s'apaisent»

De la présentation du préavis au dépouillement des résultats, la séance de lundi soir s'est déroulée dans un calme qui a surpris partisans et adversaires. «Mais le travail de sappe a été fait avant, et il va falloir du temps pour que les esprits s'apaisent», note le promoteur, Grégory Pache, qui a observé une dégradation de l'ambiance au village dans les jours qui ont précédé la votation. Enterrée, la hache de guerre? «Elle n'existait pas», tranche Claudine Vuagniaux, riveraine de la piste et fervente opposante. Pour elle, il n'y a «aucun conflit de personnes, juste des opposants à un projet». Si elle se dit «profondément soulagée», elle reconnaît que le dossier laissera des traces et de l'animosité dans le village.

Grégory Pache, lui, estime avoir beaucoup appris dans l'aventure. Comme le syndic, Jean-François Dériaz, il pense que le village doit désormais passer à autre chose. Pour sa part, le président du Conseil, Jean-Michel Pache, espère «voir autant de monde à la séance du 8 décembre, lorsque le débat portera sur le budget 2009». **C. C.**

Permis provisoire de résidence pour les cygnes noirs d'Yverdon

OISEAUX

Le Service cantonal de la faune a décidé de laisser quelques mois à ces quatre oiseaux exotiques afin qu'ils regagnent d'eux-mêmes le lac de Thoune.

En moins de trois semaines, les quatre cygnes noirs présents à l'embouchure de la Thièle se sont taillés une jolie réputation auprès des promeneurs et des enfants venus spécialement pour les voir. Que leurs admirateurs se rassurent: ils ont encore un peu de temps pour profiter de ces hôtes exotiques, venus de la région thonoise. Le Service cantonal des forêts, de la faune et de la nature (SFFN) vient en effet de décider de leur accorder un «permis provisoire de résidence».

Pour rappel, la Confédération vient de confirmer que le cygne noir – cousin australien du cygne tuberculé – ne fait pas partie des



Les cygnes noirs sont présents à Yverdon depuis trois semaines.

espèces indigènes et qu'il n'est dès lors pas question de le tolérer en liberté. Toutefois, au vu du fort courant de sympathie qu'il génère auprès de la population, le canton de Berne a pour sa part décidé d'autoriser leur présence sur le lac de Thoune, jusqu'à concurrence de dix individus au

maximum. C'est précisément de cet endroit que les quatre oiseaux observés à Yverdon-les-Bains sont partis pour faire halte dans le Nord vaudois. Ces cygnes – trois jeunes nés en juin 2007 accompagnés de leur mère – sont les mêmes que ceux qui ont été aperçus dans la réserve des Grangettes, sur les rives du lac Léman.

Trois jeunes et leur mère

«Si ces quatre cygnes ne partent pas d'eux-mêmes, d'ici à la fin de l'hiver, nous tenterons de les capturer dans le but de les remettre à leur propriétaire», souligne Sébastien Sachot, responsable de la Conservation de la faune. Les oiseaux retrouveraient alors la région bernoise, et plus particulièrement le village de Hünibach dans lequel les premiers cygnes noirs ont été importés par un libraire et auteur en 1984. **FRÉDÉRIC RAVUSSIN**

Les horlogers affluent, les électroniciens désertent



Les cours d'horlogerie sont pris d'assaut à la Vallée. L'affluence est telle que l'Ecole technique a décidé de s'agrandir.

LE SENTIER

L'Ecole technique de la vallée de Joux supprime sa filière électronique et construit un nouveau bâtiment pour les apprentis horlogers.

«Nous ne sacrifions pas une voie au profit de l'autre», insiste Lucien Bachelard, directeur de l'Ecole technique de la vallée de Joux (ETVJ). «La formation d'électronicien n'a plus de raison d'être. On avait en moyenne 4 élèves par année», regrette-t-il.

A la rentrée 2008 déjà, l'ETVJ n'a accueilli aucun nouvel aspirant électronicien. Trop coûteuse et peu fréquentée, la filière sera définitivement fermée en juillet 2009. Les quelques élèves qui n'auront pas terminé leur cursus d'ici là parachèveront leur formation dans les établissements spécialisés d'Yverdon et de Lausanne. Nicolas Chatton, 16 ans, est l'un d'eux: «Je suis un peu déçu; j'étais bien ici! Mais les jeunes viennent surtout à

l'ETVJ pour l'horlogerie, pas pour l'électronique.»

Deux fois plus qu'en 2003

De fait: aujourd'hui, la moitié des étudiants de l'école du Sentier, soit 132 personnes, suivent la voie horlogère. C'est deux fois plus qu'il y a cinq ans. Et huit fois plus qu'en 1988! Pour répondre à la déferlante, l'ETVJ s'apprête à construire une nouvelle extension accueillant deux ateliers et une salle de théorie dévolus à la spécialité. Les locaux devraient être opérationnels dès la rentrée 2010. Coût des travaux: environ 1 million et demi de francs.

L'établissement a-t-il cédé aux pressions des maisons horlogères de la vallée de Joux, en manque critique de personnel qualifié? «On s'assure qu'il y a des débouchés pour ceux que l'on forme», explique Lucien Bachelard. C'est clair qu'il y a un gros feu vert des entreprises. Chaque horloger sortant d'ici a trois places de travail qui l'attendent.» **MARIE NICOLLIER**

VU POUR VOUS

PAYERNE Implemia, le géant du bâtiment, va construire 72 appartements dans le quartier de la Blancherie, à Payerne, pour le compte de la caisse de pension de Swatch Group. Le premier coup de pioche de ce vaste chantier à 21 millions de francs a été donné hier. Formé de six immeubles, avec parking souterrain, ce complexe sera terminé au printemps 2010.

PAYERNE, LE 4 NOVEMBRE 2008

